EXPOSÉ JUSTIFICATIF DE LA CONDUITE DU RÉGIMENT DE TOURAINE,

Depuis le 19 Mai jusqu'au 11 Juin 1790.

A PARIS,
Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, N°. 31.

1790.

EXPOSÉ

JUSTIFICATIF

De la conduite du Régiment de Touraine, depuis le 19 Mai jusqu'au 11 Juin 1790.

Seance du 26 juin 1790.

A MESSIEURS

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

LA Nation n'est que trop informée des troubles qui agitent le Régiment de Touraine; nous croyons de notre devoir de lui adresser nos griefs & notre justification. Les faits seront exposés simplement, & revêtus de ce caractère de précision qui accompagne toujours la vérité.

Procès-verb. N°. 331.

FAITS.

La fraternité & l'union ont toujours régné entre le Régiment de Touraine & les Volontaires de Perpignan ; & nous nous empreſſons de leur rendre la juſtice, qu'ils n'ont jamais évité l'occaſion de nous en donner les témoignages les plus ſincères.

Le 19 Mai, quelques Grenadiers & quelques Bourgeois ſe rencontrent, ſe réuniſſent & rentrent gaiement & ſans tumulte, précédés d'un tambour qu'ils avoient fait appeler.

Cet accord, qui, ſans contredit, remplit le vœu de la Nation, pouvoit-il déſobliger perſonne ? Cependant trois Officiers (les ſieurs de Montalembert, la Peyrouze, & Comte d'Urre) prétendent s'oppoſer à cette réunion, dont les Milices Françoiſes ont déjà donné tant d'exemples ; & ſans égard pour les Citoyens qui nous accompagnoient, ils s'écrient : *Vous vous déshonorez !* = *Nous nous croyons honorés.* Voilà notre réponſe. Ils s'échauffent, ils joignent les termes les plus inſultans aux geſtes les plus violens ; ils s'arment, & contre qui ? contre des Citoyens qu'ils auroient dû défendre, & contre des Soldats qui les avoient défendus. Nous leur repréſentons modérément

que nous n'avons pas mérité de tels excès : ils insistent. Malgré la promesse faite aux Bourgeois, le Tambour est mis en prison. Le nommé Maréchal, Adjudant, se charge de l'exécution de leurs ordres.

Ce dernier, lorsque nous gémissions sous un joug de fer, s'étoit acquis, par de longues vexations, l'exécration de tout le Corps : depuis long-temps ulcérés, nous le déclarons, unanimement, indigne d'occuper une place dont il avoit si long-temps abusé.

Pénétrés du même esprit de justice, nous portons nos regards sur un homme connu par de longs services, qui fut toujours concilier ses devoirs & l'amour du Soldat. Notre choix est agréé, & le sieur Rochefort est reçu à la tête du Régiment par le sieur Diversay, Commandant.

Il nous restoit un autre devoir à remplir. Trois Officiers s'étoient armés contre nous ; mais nous n'étions point accoutumés à la haine de nos Chefs ; & quels que fussent leurs torts, nous les avions oubliés. Nous leur offrons la réconciliation la plus sincère. Ils nous répondent encore une fois l'épée à la main : mais respectant en eux le caractère qui les environne, nous nous retirons. Après de tels excès, pouvoient-ils vivre parmi nous ? Ils

partent d'eux-mêmes, & se séparent d'un Corps qu'ils avoient deux fois outragé.

Jusqu'au 22 Mai, tout se réduisit à quelques fêtes. Le service n'en souffrit point, & nous affectâmes de remplir nos devoirs plus scrupuleusement que jamais.

Tout est dans l'ordre jusqu'au 8 Juin. Le sieur de Mirabeau arrive. Tout change de face. Il mande les Bas-Officiers ; il les accable des reproches les plus injustes. *Vous êtes 60* leur dit-il, *& vous n'avez pu résister au Régiment! Moi seul j'ai repoussé 700 hommes à Paris.* Etoit-il question de résistance de la part des Bas-Officiers? ils s'étoient joints à nous.

Le lendemain, nous sommes commandés pour prendre les armes en grande tenue. Contre-ordre.

Quelques Grenadiers & deux soldats de chaque compagnie sont députés auprès de M. de Mirabeau. Ils l'invitent respectueusement à se rendre au Quartier, pour quelques représentations qu'ils avoient à lui faire. --*Descendez, & je vous suis.* Voilà sa réponse. Il descend jusqu'à la porte sans chapeau, sans veste, muni cependant de son épée & accompagné de six Officiers, & là, il s'écrie d'une voix effrayante : *De par le Roi; Soldats, retirez-vous, ou je vous declare rebelles !* == *Le*

Régiment de Touraine ne fut jamais rebelle! Tel fut le cri unanime.

Mais quel eſt notre étonnement : il fond ſur ſur nous l'épée à la main. Six Officiers qui l'accompagnoient & qu'il avoit apoſtés, ſans doute, le ſuivent, l'un armé de piſtolets, les autres de leurs épées. Trois hommes ſont bleſſés. La plus juſte indignation s'empare des eſprits : *aux armes*, s'écrie-t-on, *aux armes !* Et les Citoyens, auſſi indignés que nous, nous applaudiſſent.

Qu'on nous permette une réflexion : des Citoyens s'aſſimilent & s'uniſſent à nous. Trois de nos Officiers viennent fondre ſur nous. Une première tentative ne leur ſuffit pas ; ils récidivent.

Notre Colonel arrive ; nous lui portons reſpectueuſement nos repréſentations ; & il nous égorge ! M. de Mirabeau portera-t-il par-tout ſes fureurs & ſes injuſtices ? A-t-il fait le ſerment de s'armer contre tous les enfans de la Patrie ?

Qu'il ne ſe glorifie pas de notre retraite ! elle nous a plus honorés que lui. Il aura un reproche éternel à ſe faire, & nous n'aurons pas le regret cruel d'avoir trempé nos mains dans le ſang d'un Repréſentant de la Nation & de notre Colonel.

Dira-t-il que l'ivreſſe a eu quelque-part à

notre démarche : le résultat de notre conduite le démentira. Pourroit-il en dire autant ?

Mais reprenons les faits. Nous nous portons armés, & dans le plus grand ordre, sur la principale Place de Perpignan. Nous transportons nos Drapeaux chez le Maire de la Ville. Le sieur de Mirabeau s'y étoit retiré. Nous y laissons la garde ordinaire. Par une affectation dont il n'est point d'exemple, le lieu où reposent nos Drapeaux est investi par deux cents hommes du Régiment de Vermandois. A-t-on jamais oui dire que les Drapeaux d'un Régiment ayent été gardés par les Soldats d'un autre ? Avons-nous jamais eu besoin de personne pour les conserver ? N'avons-nous pas prodigué notre sang pour les défendre ? Mais expliquons ce procédé. M. de Mirabeau, qui porte l'incendie par-tout, croyoit établir l'animosité & la désunion entre les deux Corps. La conduite de nos frères de Vermandois ne répondit pas à ses vues sanguinaires. A notre approche, ils se retirent, indignés de la surprise qu'on leur a faite.

M. de Cholet, Lieutenant-de-Roi, survient, & nous explique que M. de Mirabeau est porteur d'ordres du Roi, qui nous enjoignent de recevoir les trois Officiers qui se sont bannis eux-mêmes, & le nommé Maréchal remplacé par le sieur Rochefort.

Voilà donc votre miſſion expliquée, M. de Mirabeau ! Vous venez, l'épée à la main, nous ordonner de recevoir des Officiers qui ſe ſont retirés, pour s'être armés contre nous, & en vertu d'ordres du Miniſtre. Les ordres miniſtériels doivent-ils être meurtriers?

Notre réponſe fut ſimple. Ce n'eſt point dans une rue & l'épée à la main, qu'on intime les ordres du Roi : par cela ſeul, ils ſont récuſables ; & leur objet, comparé à la manière de les préſenter, nous impoſe la loi de les refuſer.

Rendus au Quartier, ſeconde tentative de M. de Cholet.

Voulez-vous être fidèles au Roi, nous dit-on ?

N'avons-nous pas juré d'être fidèles à la Nation, à la Conſtitution & au Roi !

Il n'eſt pas queſtion de la Nation, nous dit-on.

Il eſt queſtion de la Nation, répondons-nous : ces trois Pouvoirs ſont inhérens & inſéparables.

Offre de la ſomme de mille écus aux conditions ſuſdites.

Cette offre eſt trop injurieuſe, pour qu'on la relève. Des moyens auſſi bas n'ont jamais déterminé le Régiment de Touraine. A-t-on pu croire qu'on obtiendroit notre déſiſtement à prix d'argent.

Dernière tentative de M. de Cholet. Que ceux qui veulent leurs cartouches se portent en avant. Serment de notre part de ne nous désunir jamais.

Le Fourier des Grenadiers est soupçonné de s'être laissé corrompre à prix d'argent ; d'avoir séduit huit Grenadiers. Ils sont arrêtés, & ils subiront, sans doute, la peine due à des traîtres, si l'on parvient à les convaincre.

Mais qu'elle interprétation peut-on donner à de pareilles offres ? Nous savons les évaluer. Elles couvrent le dessein perfide de débander, de ruiner l'Armée, & de rendre au Despotisme le pouvoir que l'aveuglement lui laissa trop long-temps, & que la raison lui a ravi. En vain l'Aristocratie nous assiége ; en vain elle nous enveloppe : nous saurons déjouer ses menées insidieuses, & rien ne nous forcera à enfreindre le serment que nous fîmes à la Patrie.

Et vous, braves Concitoyens ! vous donnerez à notre justification & à nos motifs tout le poids dont ils sont susceptibles. Vous ne refuserez point à la Vérité le témoignage qu'elle implore. Votre assentiment doit convaincre l'auguste Assemblée, à qui nous adressons nos griefs, que la rébellion & l'esprit de parti n'entrent pour rien dans le cruel devoir que nous remplissons aujourd'hui.

Tel eſt, Meſſieurs, l'expoſé fidèle de nos griefs : c'eſt dans votre ſein paternel que le brave Régiment de Touraine verſe ſes douleurs. Devoit-il s'attendre à de pareils excès de la part de ceux dont il fit ſi long-temps la gloire ? Notre reproche n'eſt pas général. Il eſt encore des Officiers qui conſervent des droits éternels à notre amour & à notre reſpect ; mais ils voient nos peines, & ils ſe taiſent ! leur cœur eſt-il moins ulcéré que le nôtre ?

Nous ſommes devenus en quelque ſorte les objets de votre prédilection. Vous nous avez ſauvés du joug dont le deſpotiſme nous accabla ſi long-temps : le verrons-nous remplacé par un joug plus cruel encore ? nous verrons-nous frappés par la main qui devroit concourir avec vous à notre bonheur?

Signé, Les Bas-Officiers, Grenadiers, Fuſiliers, & ABOUL, Député.